

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 20/2012

Point 6) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 31 octobre 2012, relatif à la **demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 21'000.00 TTC pour la rénovation de la fontaine des AVAUX (Cabane) et son raccordement au réseau d'eau des fontaines.**

Responsables du dossier : Philippe Zuberbühler, partie financière
Anne-Lise Bally, partie technique

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis, la Municipalité vous soumet un projet de

Rénovation de la fontaine des Avaux (de la Cabane)



Introduction

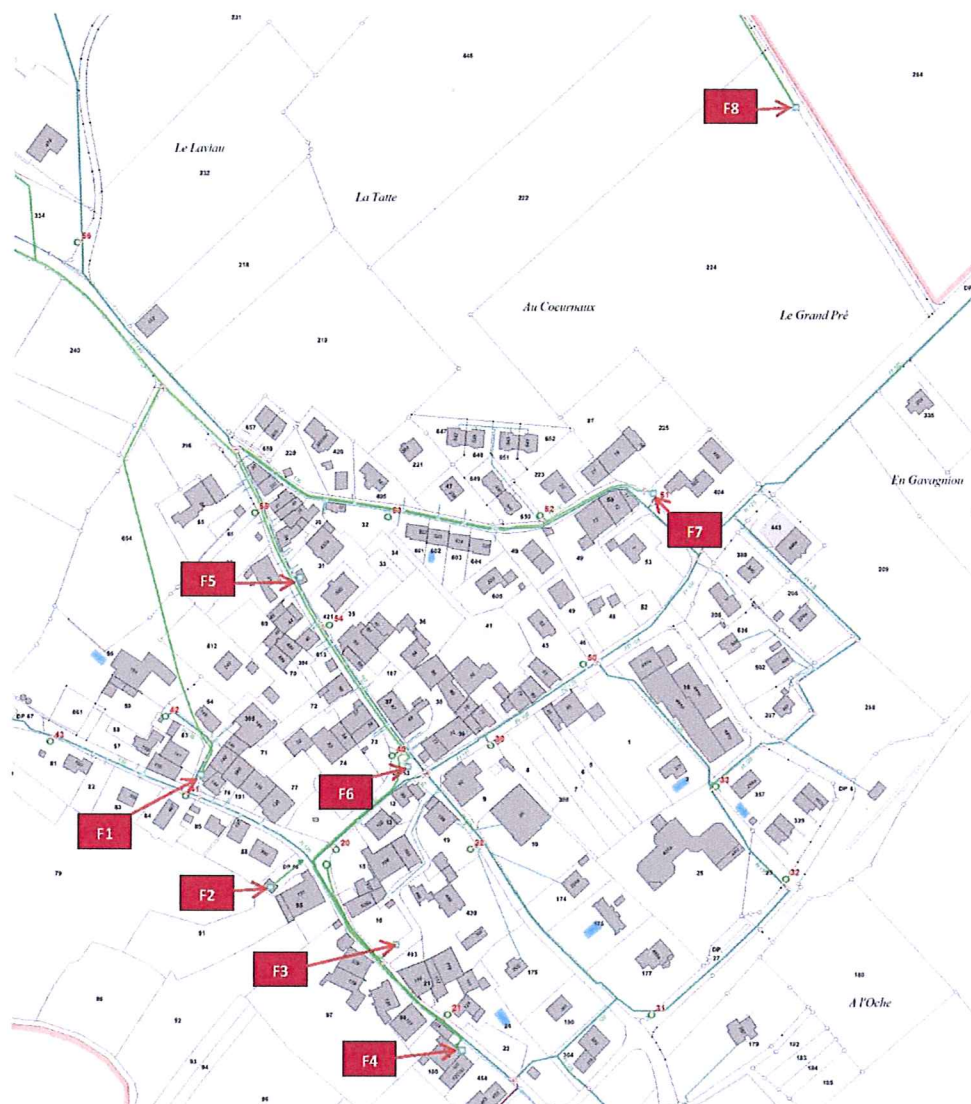
Les fontaines font partie intégrantes du patrimoine de notre commune, preuve en est que la Municipalité est régulièrement questionnée par les habitants quant au bon écoulement de celles-ci.

En effet, ces dernières font partie de l'histoire, elles ont un rôle décoratif mais elles se doivent également de fonctionner : bon nombre d'habitants se sont habitués à la présence de l'écoulement d'un fin filet d'eau et ne manquent pas de s'inquiéter s'il tarit.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et de l'attachement de la population aux fontaines du village, la Municipalité a procédé à une analyse de l'état de ces dernières.

La commune compte 8 fontaines.

Plan de situation des fontaines de Givrins



F1 : Couvaloup / F2 : Des Avaux (Cabane) / F3 : Des Marettes / F4 : Rudaz
F5 : De la Bellangère / F6 : Du Village / F7 : Du Carre / F8 : Des Erignières

- F1, fontaine de Couvaloup, datant de 1875. **En mauvais état !**
- F2, fontaine des Avaux, datant de 1814. **En mauvais état !**
- F3, fontaine des Chambres Chaudes, date de fabrication inconnue, offerte en 1986 par M. Salathé. **En état satisfaisant !**
- F4, fontaine des Marettes, datant de 1807. **En état satisfaisant !**
- F5, fontaine de la Bellangère, datant de 1897. Quelques fissures au niveau du bassin supérieur, mais étanche. **En état satisfaisant !**
- F6, fontaine du Village, datant de 1810. Elle présente actuellement quelques fissures côté jura et lac + sur le petit bassin mais elle est étanche. **En état satisfaisant !**
- F7, fontaine du Carre, datant de 2002. **En bon état !**
- F8, fontaine des Erignières, datant de 1982 mais mise en place en 2003. **En bon état !**

Situation actuelle :

La fontaine des Avaux (de la Cabane), est constituée :

- D'un bassin massif d'époque, millésimé de 1814, mesurant 295 x 155 x 65 cm.
- D'un petit bassin de sortie en demi-lune en maçonnerie de construction tardive (fin XIXème)
- D'une chèvre massive en calcaire du Jura coiffée d'un chapeau

Historique : La fontaine portant la date de 1814 (la précédente datant de 1781). A noter qu'une fontaine « La Cabane » se trouvait primitivement au bord de la route conduisant aux Marettes à proximité de la ferme Neyroud. Elle était dédiée à la Vierge Marie et était surmontée d'une pierre en chapiteau avec un monogramme au vocable de la Vierge. Cette pierre a été vue, dans les années 1960, dans le jardin de la cure à Genolier. Près de cette fontaine qui servait de lavoir public, se trouvait aussi une bouteroue marquée à la date de 1791 avec un sapin en relief. Elle a été transférée ailleurs depuis lors.

Expertise 2011 : superbe bassin massif, il présente néanmoins quelques dégâts sur la pierre aux alentours des fers forgés. Le petit bassin de sortie en demi-lune présente de multiples fissures et ne vaut pas la peine d'être réparé.



Le projet :

Une recherche de fournisseurs ayant de l'expertise tout en pouvant évaluer le travail à réaliser a été effectuée.

L'offre de l'entreprise Calcaires Chappuis Sàrl, Rue des Artisans 12 à 1148 L'Isle, proposant une réparation du grand bassin et le remplacement du petit, a retenu notre attention pour les raisons suivantes :

- Elle répond à nos critères de recherche, soit : proximité (entreprise régionale), évaluation concrète d'une réalisation, force de proposition (méthode et tarifs), analyse de la construction initiale des bassins actuels.
- Son professionnalisme et la qualité de leur travail sont largement reconnus dans notre région et au de-là.
- Elle a réalisé, en 2002, le remplacement de la fontaine du Carre, à notre entière satisfaction.

A la suite d'un entretien avec M. Luc Chappuis et renseignements pris, il s'avère que le petit bassin, n'est pas d'origine, il a été ajouté après coup. Sa réparation ne vaudrait vraiment pas la peine, au vu de sa matière (béton), il faudrait le remplacer ! Après concertation la Municipalité a décidé de le supprimer afin de redonner au bassin principal son aspect initial et ainsi le rééquilibrer dans l'espace.

Pour information !

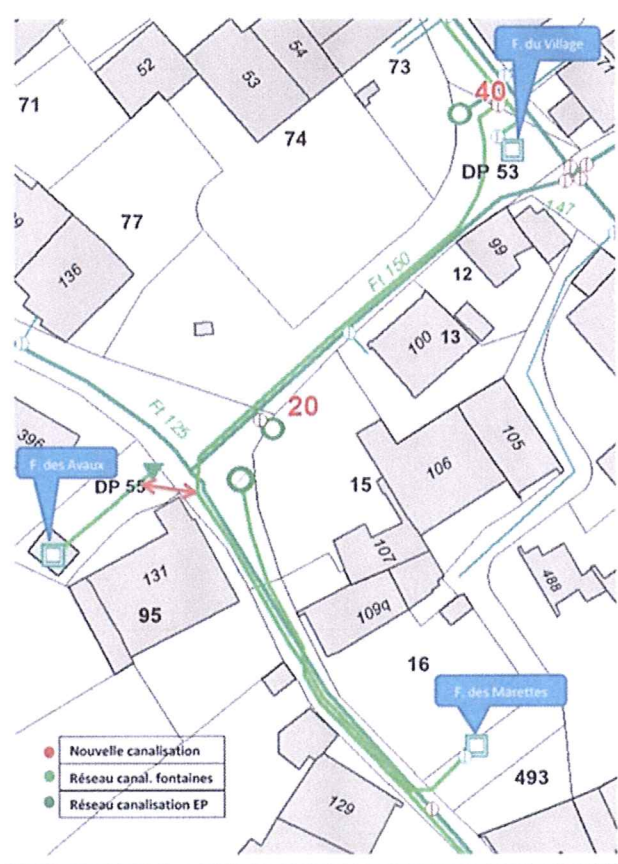
Un projet de remise en eau de cette fontaine est en cours.

En effet, lors de la construction de l'immeuble avoisinant en 1987, les eaux captées par un ouvrage de nature et position inconnue, mais vraisemblablement situé sous la route qui part en direction du collège ont été déviées. Lors des travaux la couverture morainique qui obturait l'écoulement de la nappe souterraine a été dégagée et a provoqué l'abaissement général du niveau d'eau dans tout le secteur Sud-Ouest du village. Le captage s'en est trouvé ainsi dénoyé. Des travaux de barrage de la nappe aquifère ont été alors réalisés, malheureusement, sans que cela rétablisse la situation.

Elle est désormais uniquement alimentée, en période de fortes pluies, par une source provenant du cèdre au milieu de la place du poids public.

Depuis, plusieurs pistes ont été étudiées pour la remettre en eau (alimentation par le réseau EP, récupération de l'eau s'écoulant au pied de cette dernière dans une fosse avec pompe de relevage, alimentation électrique ou solaire, etc.). Au final, la décision a été prise de la raccorder sur le réseau de canalisation des fontaines existant à proximité.

Cette décision a été motivée suite à l'abandon de nos anciennes sources, dû aux nouveaux captages, actuellement en phase finale. Néanmoins, et malgré cela, il faudra patienter encore quelque temps pour la voir couler car son alimentation dépendra du projet (à l'étude actuellement) de récupération de l'eau des sources, (nécessitant la mise en place d'une nouvelle canalisation, de liaison, sur ~ 260m, en Verdun), celle-ci devrait permettre d'augmenter suffisamment le débit/la pression afin d'alimenter toutes les fontaines villageoises.



Coût du projet de rénovation et raccordement sur le réseau :

Fourniture et façonnage en pierre calcaire dure du jura par Calcaires CHAPPUIS Sàrl

Provenance : Hauteville (Ain)

- Travaux de rénovation du grand bassin	CHF	5'528.00
- Chèvre : travaux pour nouveau raccordement	CHF	5'710.00
- Démolition et évacuation du petit bassin	CHF	1'904.00
Sous-total :	CHF	13'142.00
TVA	CHF	1'051.35
Montant total du devis estimatif :	CHF	14'193.35

Devis estimatif du raccordement sur le réseau de canalisation des fontaines

Fouille sur la route de la Scie, pose de la canalisation, d'une vanne et raccordements	CHF	5'000.00
---	-----	----------

Montant total du crédit extrabudgétaire demandé :

Calcaires CHAPPUIS Sàrl	CHF	14'193.35
Canalisation de raccordement sur le réseau	CHF	5'000.00
Réserve pour imprévus et évent. dépassement de devis	CHF	<u>1'806.65</u>

Montant total crédit TTC	CHF	<u>21'000.00</u>
---------------------------------	------------	-------------------------

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 20/2012 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 21'000.00TTC pour la rénovation et le raccordement sur le réseau de la fontaine des Avaux,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

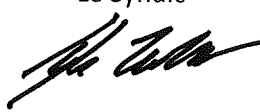

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide,

1. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 21'000.00 pour la rénovation et le raccordement sur le réseau de la fontaine des Avaux,
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 21'000.00 par le compte « entretien et développement du patrimoine communal ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 2 octobre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic			La Secrétaire
	Philippe Zuberbühler		Anne-Marie Dick